

## Gestion des ressources humaines

### Descriptif de module

(Annexe 1 à la directive sur l'examen professionnel des spécialistes de la conduite d'équipe)

Compétence	Les candidates et les candidats utilisent avec succès des systèmes et des instruments actuels de gestion des ressources humaines, dans leur activité de conduite quotidienne, au sein de leur équipe/groupe, en tenant compte des directives et des moyens existants dans l'entreprise, ou en les (re)définissant soit eux-mêmes, soit de manière participative
Attestation de compétence	Examen écrit individuel
Objectifs pédagogiques	<p>Les candidates et les candidats</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– relie entre eux les divers domaines partiels de la gestion des ressources humaines et les mettent en résonance avec les objectifs économiques, sociaux et écologiques de l'entreprise;</li><li>– connaissent les tâches importantes d'un centre de gestion des ressources humaines, utilisent les services de ce dernier et le soutiennent dans le recrutement de personnel;</li><li>– introduisent les collaborateurs, sont en mesure de les garder au sein de l'entreprise, garantissent le développement du personnel en tenant compte les compétences économiques, sociaux et écologiques et s'occupent correctement des départs de collaborateurs;</li><li>– engagent les collaborateurs de manière efficiente dans leur domaine de responsabilité;</li><li>– évaluent les systèmes de rémunération, les composantes salariales et les formes de salaire;</li><li>– appliquent les dispositions légales en matière de gestion des ressources humaines (en particulier pour le recrutement, l'engagement, la résiliation/le licenciement et le départ des collaborateurs);</li><li>– transfèrent les enseignements importants en matière de ressources humaines dans leur propre activité de conduite</li></ul>
Validation	Le module Gestion des ressources humaines est reconnu par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres ASFC dans le processus de qualification qui mène au Brevet fédéral de spécialiste de la conduite d'équipe.

Contenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bases: tendances pertinentes dans le monde du travail, plan directeur, politique d'entreprise et politique du personnel</li> <li>– Recrutement et choix du personnel: définition des besoins qualitatifs et quantitatifs, descriptif de poste, profil d'exigences, sélection sur la base de grilles critériées, entretiens d'embauche et autres outils de sélection</li> <li>– Intégration du personnel: introduction/mise au courant de nouveaux collaborateurs, planification d'engagement, modèles de temps de travail</li> <li>– Rémunération: équité salariale, formes de salaire, composantes salariales, systèmes de rémunération, charges salariales annexes</li> <li>– Démarches/éléments de motivation comme, par exemple, la motivation extrinsèque/intrinsèque, la motivation personnelle, la théorie des deux facteurs selon Herzberg</li> <li>– Systèmes d'évaluation (en particulier MbO et MbD), y c. leur mise en œuvre concrète</li> <li>– Objectifs, formes et procédures de développement du personnel, y c. formation, formation continue et plans de carrière</li> <li>– Départ de personnel: aspects économiques, sociaux et sociétaux induits par la démission ou la réduction de capacité de travail, tâches administratives liées au départ</li> <li>– Dispositions légales du contrat de travail relevant du droit privé et du droit public (expiration et résiliation du contrat individuel de travail, droits et obligations des parties, législation sur la protection du travail [loi sur le travail, loi sur la participation, loi sur l'égalité de traitement], licenciement/démission, certificat de travail) ainsi que protection des données</li> <li>– Transfert des enseignements dans la propre activité de conduite</li> </ul>
Durée d'apprentissage recommandée	100 heures
Validité pour l'admission à l'examen professionnel fédéral	5 ans à partir de l'obtention de l'attestation de compétence
Remarques	Pour l'attestation de compétence, ce sont les Directives sur les examens modulaires et l'octroi des attestations de modules propres à la formation des cadres ASFC qui font foi.